

TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables dans les îles à compter du 15 février 2019



ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 21H00)	Tranche unique	27,50
Tous Usages MT Nuit (21H à 07H00)	Tranche unique	24,00

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = 1 672 XPF par kVA de puissance souscrite/mois jusqu'à 200 KVA

Prime d'abonnement = 1 355 XPF par kVA de puissance souscrite/mois au-delà de 200 KVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
T.V.A.	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite
soit : 4 200 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 42,00

*Prix unitaires HT de l'énergie